



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 39

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00075/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (36)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (M Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjointe au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSANI (Conseiller municipal délégué) Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSANI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Participation aux assises de la sécurité des territoires organisés par le forum français de la sécurité urbaine.

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.

Absents : (9)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00006/2020 du 7 février 2020 portant frais de mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2021.00007/2021 du 22 janvier 2021 portant sur l'adhésion de la commune de Mamoudzou – European Forum for Urbain Security et Forum Français pour la Sécurité Urbain ;

Considérant que depuis de nombreuses années des événements violents se produisent dans plusieurs lieux de l'île, incitant les élus à réagir pour mobiliser tous les acteurs institutionnels ;

Considérant qu'à Mayotte et particulièrement à Mamoudzou, la montée progressive et soutenue de l'insécurité rythme la vie de la société. On constate la multiplication des atteintes aux biens et des personnes : menaces avec armes blanches, agressions, des accrochages avec les forces de l'ordre et autres actes d'incivilités qui affectent la tranquillité dans notre territoire ;

Considérant que c'est dans ce contexte que se sont tenus en 2020, les premières assises de la sécurité et de la citoyenneté de l'île à l'initiative de la Ville de Mamoudzou en partenariat avec la Préfecture de Mayotte, le Conseil Départemental et l'Association des Maires de Mayotte ;

Considérant que cette première initiative a permis de créer une instance des réflexions et de partage pour toutes les instances représentatives de la société afin de faciliter la mise en place d'un plan d'actions coconstruit ;

Considérant que par une délibération n° 2021.00007/2021 du 22 janvier 2021, la ville a adhéré au « European Forum for Urbain Sécurité » et au Forum Français pour la Sécurité Urbaine ;

Considérant que le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus), créé en 1987 sous les auspices du Conseil de l'Europe, rassemble 250 autorités locales et régionales de 16 pays. Son objectif est de soutenir les collectivités territoriales dans la conception, le déploiement et l'évaluation de leur politique locale de sécurité basée sur un équilibre entre prévention, sanction et cohésion sociale. Il pratique également un lobbying pour la reconnaissance du rôle des autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes. Le réseau permet l'échange sur les pratiques des collectivités adhérentes confrontées aux mêmes enjeux pour bénéficier de leur expérience mutuelle ;

Considérant que le Forum Français pour la sécurité urbaine (FFSU) organise la sixième édition des Assises de la sécurité des territoires à Bordeaux les 30 et 31 mai 2023 ;

Considérant que ces assises sont l'occasion de mettre en discussion les préconisations des membres du FFSU sur des enjeux fondamentaux de la sécurité locale ;

Considérant qu'au programme de ce premier événement en France rassemblant chaque année plus de 150 acteurs locaux de la sécurité et de la prévention (élus, techniciens, société civile...) :

- Deux jours pour se réunir, échanger et débattre des préconisations du livre blanc sur des enjeux fondamentaux de la sécurité locale ;
- Découvrir des actions locales de prévention-sécurité de la ville accueillante ;
- Renforcer son réseau en échangeant entre pairs et des représentants de l'État ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De donner un avis favorable à la participation de la ville à ce forum.

Article 2 : De désigner Monsieur Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire) pour représenter la Ville.

Article 3 : De prendre en charge les frais de mission et de déplacement qui aura lieu du 30 au 31 mai 2023.

Article 4 : D'imputer ces dépenses au budget communal.

Article 5 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

Le Maire

